

CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° D2019-19 RH	Délibération de modification d'horaires d'un poste d'adjoint technique pour l'année 2019-2020 pour répondre à un surcroît d'activité.
--	--

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier l'emploi d'Adjoint Technique Territorial créé par délibération du Conseil municipal du 18 juin 2018 et ce à compter du 2 septembre 2019 et jusqu'au 1er septembre 2020.
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 16,83 heures hebdomadaire annualisées sur l'année scolaire.
- **DÉCIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire d'Adjoint Technique Territorial 1er échelon
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° D2019-20 RH	Délibération relative à l'instauration d'une prime exceptionnelle avant la mise en place du RIFSEEP.
--	---

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer une prime exceptionnelle et dans la limite du texte applicable (**Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014**) à l'agent **relevant des missions de Directrice des Services.**
- **DÉCIDE** de se baser sur les montants du RIFSEEP et du CIA du cadre d'emploi d'attaché territorial et d'octroyer mensuellement 46,95 % du taux maxima mensuel de l'IFSE et CIA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier à l'agent la décision d'attribution du taux retenu.
- **INDIQUE** que cette prime sera versée mensuellement jusqu'à la mise en place du RIFSEEP.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION N° D2019-21 RH	Délibération d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38
--	---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023.
- **APPROUVE** les taux et prestations suivantes :
 - o Franchise : 15 jours
 - o Taux : 6.58 %
 - o Base d'assurance : TIB, Indemnités et accessoires, Charges patronales 40%
- **PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout acte nécessaire à cet effet.
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pour quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

DÉLIBÉRATION N° D2019-22	Délibération pour l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor public
------------------------------------	---

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par « 14 voix pour » et « 5 abstentions » :

- **DÉCIDE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- **DÉCIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- **DÉCIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Claude LEPARQUOIS, Comptable du Trésor Public chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.
- **DÉCIDE** de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DÉLIBÉRATION N° D2019-23 Enfance / Education	Délibération pour la participation financière aux frais de scolarité d'enfants Uzelots scolarisés en ULIS à RENAGE
--	---

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles de Renage pour les élèves extérieurs accueillis en ULIS pour l'année 2017-2018.
- **ACCORDE** le paiement de la participation s'élevant à 802,59 €.

DÉLIBÉRATION N° D2019-24 Voirie	Délibération de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux de réfection de chaussées RD73b
--	---

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux de réfection de chaussées RD73b
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes les formalités relatives à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° D2019-25 Voirie	Convention de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique
--	---

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur les parcelles communales cadastrées AS 432 et AS341 sises le Bourg - rue Albert Reynier avec le Département de l'Isère.
- **INDIQUE** que la présente convention est applicable à compter de sa signature par les parties pour une durée de 25 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N° D2019-26	Convention d'adhésion aux solutions libres métiers proposée par le CDG38.
------------------------------------	--

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention d'adhésion aux solutions libres métiers proposée par le Centre de Gestion de l'Isère.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère.
- **INDIQUE** que cette décision sera notifiée aux services de la Préfecture et à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Isère.

DÉLIBÉRATION N° D2019-27 Aménagement	Acquisition par la commune d'un local commercial édifié sur la parcelle AS279
--	--

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique translatif de propriété y afférent, d'un local commercial sis 4, place de la Liberté – Izeaux (38 140), d'une contenance de 60m² au prix de 45 000 €, sous réserve que le local soit déclaré vide de toute occupation.

DÉLIBÉRATION N° D2019-28 Aménagement	Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal d'une parcelle.
--	--

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AS 759 d'une surface totale de 171 m², constituant une partie de la voirie de la montée de l'Eglise appartenant à la Société Anonyme à Conseil d'Administration SDH représentée par Madame Patricia DUDONE, Directeur Général
- **DÉCIDE** de classer, après acquisition, lesdites parcelles dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition,
- **DIT** que cette acquisition sera une cession gratuite et que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Société Anonyme à Conseil d'Administration SDH.

DÉCISION N° 2019/5	Acceptation de remboursement d'un sinistre par l'assurance Allianz
------------------------------	---

Le Maire d'Izeaux

DECIDE d'accepter le remboursement proposé par ALLIANZ par chèque daté du 10/07/2019, d'un montant de 2 800,74 €

Fait à IZEAUX, le - 5 SEP. 2019



Affichage du 05.09.19 au

Le Maire,
Joël GAILLARD

NB : Les comptes rendus détaillés sont consultables en Mairie après qu'ils aient été approuvés par les conseillers municipaux présents aux séances.

